



Carte nationale d'identité, passeports, carte grise, permis de conduire

VOS DÉMARCHES EN LIGNE 24h/24, 7j/7

dossier de presse

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service de la communication interministérielle (SCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr



**Voire préfecture
se modernise**
Ne perdez plus
de temps
aux guichets

Communiqué de synthèse

La préfecture se modernise Ne perdez plus de temps aux guichets !

C'était une demande forte d'un grand nombre d'usagers. Les procédures de délivrance des titres sont désormais dématérialisées. Il n'est plus nécessaire de se rendre en préfecture pour de nombreuses démarches administratives. Elles peuvent être effectuées en ligne, 24h/24, 7 j/7. C'était déjà le cas pour la demande de carte nationale d'identité depuis le 1^{er} mars 2017. Cela s'étend désormais aux permis de conduire et aux cartes grises... Objectifs : proposer aux usagers un service de meilleure qualité et renforcer quatre missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures au service des territoires, des élus, des chefs d'entreprise, des partenaires associatifs, et au bénéfice de la sécurité des Français et du respect de la loi.

Le plan «préfectures nouvelle génération» transforme considérablement les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et la «carte grise». Ainsi, pour obtenir un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation, il n'est désormais plus nécessaire de se déplacer en préfecture. Le principe de gratuité des titres est maintenu dans tous les cas où il s'applique déjà. *« En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance (mairies, professionnels de l'automobile habilités), l'Etat s'inscrit dans cette révolution numérique pour simplifier encore davantage les démarches des particuliers et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs »*, explique Nicole Klein, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique.

LE CALENDRIER

À compter du 26 juin 2017

Dématérialisation des procédures à la préfecture de Nantes et à la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis, avec une réorganisation de l'accueil du public. À la place des guichets, des médiateurs accompagneront les usagers qui le souhaitent dans leurs demandes ou pré-demandes à effectuer en ligne. La sous-préfecture de Saint-Nazaire continue d'assurer, dans son format actuel, l'accueil du public «permis de conduire» et «carte grise».

Début septembre 2017

Ouverture à Nantes du CERT national échange de permis de conduire étranger et délivrance de permis de conduire internationaux

Fin septembre 2017

Dématérialisation des procédures à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Les demandes ou pré-demandes sont à effectuer en ligne avec accompagnement au besoin par des médiateurs.

1^{er} novembre 2017

La majorité des demandes ou pré-demandes concernant les permis et les cartes grises seront à effectuer en ligne. La préfecture et les sous-préfectures continueront à accompagner les usagers dans leur démarche via des points numériques.

Au delà d'une amélioration du service rendu au public, cette réforme modernise en profondeur les circuits de délivrance des titres. Les dossiers ne seront plus instruits en préfecture mais sur des plateformes nommées centres d'expertise et de ressources des titres (CERT). 47 sites en métropole (hors Paris) seront créés, dont un à Nantes en charge des permis de conduire étrangers dès le mois de septembre 2017. La réforme permet de dégager des marges de manœuvre et de redéployer les effectifs des préfectures vers quatre missions prioritaires : la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité et enfin la coordination territoriale des politiques publiques.

Des travaux à la préfecture

Dans le cadre de l'évolution des modalités de délivrance des titres et pour améliorer le confort des usagers, d'importants travaux vont débiter à la préfecture de la Loire-Atlantique le 26 juin 2017 avec une restructuration et un réaménagement complet du hall d'accueil et des services. *« Toute période de travaux complique forcément l'accueil des usagers. C'est une contrainte, qu'il nous a fallu prendre en compte. C'est aussi pour cette raison qu'il est important que les usagers profitent des nouveaux services qui leur sont proposés en ligne pour éviter de perdre du temps en préfecture, d'autant que nous nous inscrivons dans la continuité de l'e-administration. De nombreuses téléprocédures existent déjà, par exemple pour payer ses impôts ou suivre son dossier à la CAF »*, souligne la préfète. Un important dispositif d'information sera déployé pour répondre aux demandes des usagers dans le hall d'accueil de la préfecture.



Dossier de presse

Vos démarches en ligne 24h/24, 7j/7
www.ants.gouv.fr

La majorité des démarches liées au permis de conduire, à la carte nationale d'identité, au passeport, à la carte grise peuvent être effectuées en ligne. Avantages pour l'utilisateur : une simplification de la vie administrative et un gain de temps !

Plus besoin de se déplacer en préfecture, il suffit, grâce à son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, de créer un compte sur :

www.ants.gouv.fr (*)

Il est également possible de se connecter directement grâce à son compte FranceConnect. Ce service public propose à tout usager d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants de l'un de ses comptes existants : ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de LaPoste...

De nouvelles démarches plus simples et plus rapides

Une fois cette étape préalable effectuée les usagers peuvent se laisser guider et remplir leur formulaire en ligne étape par étape quel que soit le motif de la demande et valider la demande. A l'issue de cette demande en ligne, l'utilisateur recevra un courriel confirmant l'enregistrement de sa demande.

Les usagers pourront également suivre l'état d'avancement de leur demande de son enregistrement jusqu'à la mise à disposition du titre. Lorsque le dossier est instruit, un courriel informe l'utilisateur de son traitement. Qu'il s'agisse d'une première demande ou de renouvellement, le titre est adressé directement au domicile du demandeur ou à la mairie pour les cartes nationales d'identité ou les passeports.

Les points numériques

Pas question de laisser sur le côté ceux qui sont le plus éloignés des outils numériques. L'objectif est également de garantir l'accès de tous les usagers au service public. Un point numérique (avec du matériel informatique permettant d'effectuer ses démarches en ligne, tout en garantissant la confidentialité et la sécurité des données personnelles saisies par les demandeurs) sera installé à l'accueil de la préfecture. Pour les personnes qui ont des difficultés ou réticentes à l'utilisation d'Internet, des médiateurs numériques les accompagneront dans leur démarches administratives.



(*) ANTS signifie Agence Nationale des Titres Sécurisés, opérateur sous tutelle du ministère de l'intérieur

Dossier de presse

Quelle sont les démarches qui peuvent être effectuées en ligne ?

Titre	Démarche	Que faire ?
Carte nationale d'identité ou passeport	• Première demande • Renouvellement • Achat de timbres dématérialisés	• En cas de perte, de vol de ma CNI ou mon passeport, acheter un timbre fiscal dématérialisé sur : https://timbres.impots.gouv.fr • Remplir son formulaire de pré-demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr (*) • Se rendre dans une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes (**) • Suivre l'avancement du dossier sur son espace www.ants.gouv.fr
Permis de conduire	• Demande de titre en cas de vol, perte, détérioration • expiration de sa durée de validité • Renouvellement du permis poids lourds • Réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation) • Validation de titre ou diplôme professionnel • Conversion de brevet militaire	• Remplir son formulaire de demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr • Suivre l'avancement du dossier sur son espace : www.ants.gouv.fr
	• Déménagement, • Changement de nom à la suite d'un mariage	En cas de déménagement ou de changement de nom, il n'y a pas d'obligation de faire une demande de changement.
Carte grise	• Demande de duplicata en cas de perte, vol ou détérioration • Déclaration de cession en ligne (uniquement entre particuliers) • Pré-demande de changement de titulaire pour les véhicules d'occasion immatriculés dans le nouveau système SIV : format ZZ-123-ZZ • Demande changement d'adresse • Demande certificat de non-gage	• Remplir son formulaire de pré-demande ou demande en ligne sur www.ants.gouv.fr • Suivre l'avancement du dossier sur son espace www.ants.gouv.fr

(*) Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier et est facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant dans une mairie qui accompagnera l'utilisateur dans ses démarches.

(**) Désormais les usagers peuvent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales, et pas seulement à la mairie de leur commune de résidence. En Loire-Atlantique, 30 communes sont équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales : Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Orvault, Vertou, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Bouguenais, Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine, Vallet, Sainte-Pazanne, Saint-Philbert-Grand-Lieu, Treillières, Saint-Nazaire, La Baule-Escoublac, Guérande, Pornic, Saint-Brévin, Pontchâteau, Montoir, Savenay, Châteaubriant, Blain, Nort-sur-Erdre, Derval, Ancenis et Saint-Mars-La-Jaille.